

Vente aux enchères du Troupeau du GAEC Lo Vardiafs le 3 Août 2019.

REGLEMENT DE LA VENTE AUX ENCHERES

1- La vente se déroule selon le système des enchères progressives avec **50 euros** par mise. Dès lors qu'il y a enchère et qui plus est supérieure au prix de retrait, un animal ne peut être retiré de la vente par son vendeur. En effet, pour chaque génisse, un prix de retrait est défini par le vendeur et les organisateurs (cet élément n'est pas communiqué). Aucune vente ne pourra être validée si le montant de l'adjudication n'est pas au moins égal au prix de retrait. Dès l'adjudication d'un animal, l'acheteur devra immédiatement décliner son identité par la remise d'une pièce justificative et la signature d'un document d'achat. Les pièces d'identité seront rendues aux acheteurs à l'issue de la vente après paiement des animaux.

2- **Déroulement de la vente** : La vente aura lieu le samedi 3 Août à partir de 10h30. L'acheteur potentiel lève la main ou son catalogue face aux crieurs interposés le long du ring ce qui l'engage à se porter acquéreur de l'animal si aucune autre enchère n'est enregistrée. Aucune transaction ne pourra avoir lieu en dehors de la vente aux enchères.

3- **Prix payé** : Le prix à payer par l'acheteur correspond au montant de l'adjudication, majoré de 3% pour frais de vente (à la charge de l'acheteur), plus TVA.

4- **Mode de paiement** : Une fois la vente terminée, les acheteurs sont attendus au secrétariat de l'OS RAR afin de vérifier les numéros des animaux qu'ils ont achetés, se faire établir une facture correspondant à leurs achats et l'acquitter au comptant par chèque.

5- **Enlèvement** : Dès acquittement du montant total de la vente, la responsabilité de l'animal passe du vendeur à l'acheteur qui a le droit d'enlever le jour même l'animal acheté ou au plus tard **le vendredi 9 Août 2019.**

Observations : Le vendeur s'engage à reprendre tout animal ayant un problème sanitaire lors du contrôle d'introduction dans le cheptel acheteur.

Tout acheteur qui souhaiterait faire une réclamation au sujet d'un animal acheté et concernant une tare, un vice ou une erreur concernant les informations liées à l'animal, sera tenu de le faire dans l'heure suivant la vente. En ce qui concerne les vices rédhibitoires connus par la loi, acheteurs et vendeurs sont soumis aux prescriptions de ladite loi.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Y.DUNAND : 06 84 58 91 00 OS RAR : 04 50 88 18 35